

Question orale de M. Cools : L'appel d'offres relatif au bâtiment 'Justice de Paix ».

M. Cools rappelle que le 10 décembre dernier, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité le lancement d'un appel d'offres pour le bâtiment occupé actuellement par la Justice de Paix.

Par communiqué de presse, le Collège a annoncé son octroi d'un bail emphytéotique au théâtre « Le Public » dans le cadre de cet appel d'offres.

Quelles informations le Collège peut-il donner sur ce projet, qui semble très intéressant ?

D'autres projets ont-ils été soumis à la commune dans le cadre de cet appel d'offres ?

Le communiqué de presse ne mentionnait pas que cette décision était prise par le Collège sous réserve de son approbation par le Conseil communal, vu qu'il s'agit d'une matière qui relève de la compétence du Conseil communal.

Pourquoi ce point n'a-t-il pas été mis à l'ordre du jour du Conseil communal ?

Que se passera-t-il à la fin du bail emphytéotique ? La commune percevra-t-elle une indemnité lorsqu'elle reprendra possession du bien ?

Question orale de Mme Delvoye : Justice de Paix.

Mme Delvoye a appris par la presse que le Collège a sélectionné le projet du théâtre « Le Public », institution culturelle de prestige, pour le site de la Justice de Paix au Parvis Saint-Pierre.

Elle se réjouit de cette décision, qui contribuera à la revitalisation de ce quartier, et ce d'autant plus que la rénovation du bâtiment sera opérée dans le respect de son architecture initiale.

Le Collège pourrait-il donner des informations sur les 4 projets déposés ?

Quelles raisons ont amené le Collège à choisir le théâtre « Le Public » ?

Des pistes sont-elles envisagées pour maintenir en tout ou en partie les autres projets ?

M. l'Échevin Biermann confirme que la proposition de convention de bail emphytéotique, toujours en discussion avec le lauréat de l'appel d'offres désigné par le Collège, sera bien soumise au Conseil communal lors de la prochaine séance.

Les quatre dossiers de candidature présentés comportaient tous des éléments convaincants.

Le théâtre « Le Public » proposait la création d'un théâtre sur la place publique ; l'organisation de jeunesse « Oh Yes » proposait la création d'un centre Evras (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ; l'ASBL « Promozart » proposait la création d'un centre voué aux arts de la voix ; l'ASBL « Happycurien » défendait un projet inclusif, socioculturel et culinaire centré sur la restauration.

Le théâtre « Le Public » s'est associé à l'architecte Francis Metzger pour l'élaboration de son projet, qui vise à ramener le théâtre sur la place publique dans le respect du bâtiment existant, qui contribue à la redynamisation du quartier par l'intégration d'une activité horeca dans le projet et qui renforce la cohésion sociale en s'associant aux acteurs locaux (écoles, académies, etc.). De surcroît, les activités liées au théâtre sont en mesure d'être opérationnelles en semaine dès 9 heures du matin.

Promozart proposait un très beau projet artistique, qui présentait l'inconvénient de ne pas occuper l'ensemble du bâtiment, plusieurs espaces étant prévus pour la location à des tiers, et qui entendait déléguer par concession l'activité horeca, pourtant mentionnée dans l'appel à projet.

Les projets des ASBL « Oh Yes » et « Happycurien » étaient intéressants mais ces deux associations ne présentaient pas des garanties suffisantes quant au financement de leurs propositions respectives.

De plus, Happycurien n'était pas en mesure de contribuer suffisamment à la redynamisation du quartier, puisque son activité de restauration ne pouvait se déployer que du mercredi au dimanche.

Toutefois, le Collège a été séduit par l'ensemble de ces projets et va réfléchir à des alternatives avec les auteurs des projets non-retenus, de manière à ce qu'ils puissent malgré tout les développer sur le territoire communal.